PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 11 février 2014 à 19 h 30.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Jr Bourdeau, maire

Monsieur Roger D'Antonio, conseiller Monsieur Julien Leclerc, conseiller Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller Monsieur David Beauregard-Paquin, conseiller Monsieur Guy Jodoin, conseiller Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2014-02-016 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil du 11 février 2014 à 19 h 31.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2014-02-017 3. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau et RÉSOLU

D'ACCEPTER l'ordre du jour avec l'ajout des items suivants :

- > 12.1 SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) / MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2013-12-173
- > 12.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENT / SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

	ORDRE DU JOUR – AGENDA Séance ordinaire du conseil du 11 février 2014
Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
7	ADMINISTRATION
7.0.1	DIVULGATION DE CERTAINES CONTRIBUTIONS ÉLECTORALES
7.1	GREFFE
7.1.1	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 616-1 / CODE D'ÈTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	COMPTES À PAYER ET DÉJÀ PAYÉS AU 31 JANVIER 2014
7.3	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
8.1	RAPPORTS DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
9.1	RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
9.2	ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV-2014-01 / SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES / RÈGLEMENT NUMÉRO 626
10	URBANISME, MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT
10.1	RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES PERMIS ET DES INSPECTIONS
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
11.1	RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE
12	VARIA
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2014-02-018 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2014

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014 sans modification.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2014-02-019 7.0.1 <u>DIVULGATION DE CERTAINES CONTRIBUTIONS ÉLECTORALES</u>

CONSIDÉRANT QUE l'article 513.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* oblige toute personne ayant posé sa candidature lors d'une élection à un poste de membre du conseil d'une municipalité à laquelle ne s'appliquent pas les sections II à IX du chapitre XIII à transmettre au trésorier la liste des personnes qui lui ont fait, en vue de favoriser son élection, le don d'une somme de 100 \$ ou plus, ou de plusieurs sommes dont le total atteint ou dépasse ce montant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 513.2 de la *L.E.R.M.* oblige le trésorier à déposer la liste devant le conseil municipal, à la prochaine séance régulière qui suit l'expiration du délai de 90 jours prévu à l'article 513.1 de la Loi;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio et RÉSOLU

DE prendre acte du dépôt par le trésorier du rapport (section 2 du formulaire DGE-1038) portant sur la liste transmise en vertu de l'article 513.1 de la *L.E.R.M.*

ADOPTÉE

2014-02-020 7.1.1 <u>ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 616-1 / CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX</u>

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de toute municipalité doit, en vertu de l'article 13 de la LÉDMM, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter à l'intention de ses élus un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite adopter sans modification le code adopté par le Règlement numéro 616;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

CONSIDÉRANT la présentation du projet ainsi que l'avis de motion du présent règlement donné par le conseiller Monsieur Yves de Repentigny à la séance du Conseil tenue le 21 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du *Code municipal* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 616-1 et renoncent à sa lecture:

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc et RÉSOLU

QUE soit adopté le Règlement numéro 616-1 intitulé :

« Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

ADOPTÉE

2014-02-021 7.2.1 <u>COMPTES À PAYER OU DÉJÀ PAYÉS AU 31 JANVIER 2014</u>

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio et RÉSOLU

D'APPROUVER les comptes déjà payés au 31 décembre 2013 pour un montant de

42 166,79 \$

D'APPROUVER les comptes déjà payés au 31 janvier 2014 pour un montant de

115 436,90 \$

D'APPROUVER les comptes à payer au 31 janvier 2014 pour un montant de

7 720,43 \$

POUR UN TOTAL DE

123 157,33 \$

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, certifie qu'il y a des fonds au budget global 2013 et 2014 pour effectuer le montant des dépenses déposées ci-haut.

Ron Kelley

Directeur général et secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

8.1 <u>RAPPORTS DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ</u> INCENDIE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les rapports des activités du service de sécurité incendie.

9.1 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités du service des travaux publics.

2014-02-022 9.2 <u>ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV-2014-01 / SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES / RÈGLEMENT NUMÉRO 626</u>

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les services professionnels en ingénierie pour la construction d'un bâtiment abritant le service de protection des incendies, quatre (4) soumissions ont été reçues, au plus tard à 9 h 30, le 28 janvier 2014;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 31 janvier 2014;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Shellex Groupe Conseil inc., 29, rue East Park, suite 200, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 1P8, pour les services professionnels précités, et ce, pour un montant totalisant cinquante-sept mille huit cent vingt dollars et quatre-vingt-treize cents (57 820,93 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres numéro MTV-2014-01.

Imputation budgétaire : Règlement numéro 626.

ADOPTÉE

10.1 <u>RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES PERMIS ET DES INSPECTIONS</u>

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités du service des permis et des inspections.

11.1 RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités de la bibliothèque municipale.

2014-02-023 12.1 <u>SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU</u> ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) / MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2013-12-173

CONSIDÉRANT la résolution 2013-12-173 approuvant les dépenses pour les travaux exécutés dans le cadre de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'en modifier le contenu;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc et RÉSOLU

QUE le dernier paragraphe de la résolution numéro 2013-12-173 soit remplacé par le suivant :

« QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le 1^{er} Boulevard, le 4^e Boulevard, le 5^e Boulevard et la 1^{re} Avenue, dont la gestion incombe à la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et que le dossier de vérification a été constitué ».

ADOPTÉE

2014-02-024 12.2 <u>ACHAT D'ÉQUIPEMENT / SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE</u>

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin

et RÉSOLU

D'AUTORISER la dépense pour l'achat d'équipement en sécurité incendie et civile au coût brut de vingt-six mille six cent quarante et un dollars et vingt et un cents (26 641,21 \$).

QUE cette acquisition d'équipement soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de dix (10) ans à compter de janvier 2015.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

13. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR</u>

2014-02-025 14. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2014</u>

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin et RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

DE LEVER la séance ordinaire du conseil du 11 février 2014 à 19 h 52.

ADOPTÉE

Michel Jr Bourdeau Maire	
Lily Ducharme	—

Greffière